

**COMPTE RENDU**  
**Conseil d'école extraordinaire du 5 janvier 2016**

Ecole	La Chavanne	Planaise
Mairie- SIS	M.DESCHAMPS-BERGER Richard Mme DOUCHEMENT Clotilde	M. RAFFIN Jean
DDEN	Mme MAQUEDA Michèle	
Parents		Mme BALESTRA Christel M BOIS Philippe Mme CHIRAT Ghislaine M MOUCHOT Jean
ATSEM - Service	Mme FALEMPIN Sylvie Mme ROUX Anne	
Enseignants	Mme DUBOIS Christelle Mme FLACHON Nathalie Mme VILLAND Corinne Monsieur GENAS Etienne Mme BUISSON Emmanuelle	

**Excusés :** M MOLLIER, Inspecteur de l'Education Nationale, M. RATEL Jean-Paul (Maire de Planaise) Mme CHRISTIN Sylvain (SIS), Mme MALLEVILLE Amandine, Mme FUSIER Sylviane, M RICHARD François.

Mme Flachon et M Mouchot sont secrétaires de séance : ils prennent des notes de la séance et valident le compte-rendu.

**Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en sécurité):**

a) Lecture du PPMS :

Le PPMS a été établi sur un plan technique, sur un plan relationnel et humain et sur un plan pratique. Le PPMS est consultable.

Les risques auxquels l'établissement peut être confronté sont : les séismes, les risques liés au transport de matières dangereuses (par route ou chemin de fer), les risques d'intrusions.

Les lieux de mise en sûreté sont définis.

Différentes mesures sont envisagées selon le risque.

Une répartition des missions des personnels a été établie avec un annuaire de crise.

Répartition et annuaire sont affichés dans tous les locaux scolaires et sont mis à jour chaque année.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Planaise prend en compte l'école par la mise en sécurité des enfants et du personnel, ou par l'évacuation des personnes.

b) Exercice de mise à l'abri :

Un exercice a été mené le 8 décembre 2015.

L'utilisation de la salle de motricité et de la salle de réfectoire est adaptée au nombre d'élèves. Un point d'eau ou bouteilles et du matériel à renouveler sont à prévoir.

Une armoire à pharmacie devrait être installée dans la salle de cantine.

Un exercice de cas d'intrusion sera fait dans le courant de l'année. Il sera expliqué aux élèves au préalable.

Il est rappelé aux familles qu'en cas de mise à l'abri les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école tant que l'alerte n'est pas levée.

c) Questions :

- Le Syndicat Intercommunal établira également un PPMS pour le temps périscolaire.
- Il serait également intéressant de réfléchir à la mise en place d'un point d'eau et de sanitaires dans l'extension de l'école qui est en projet. La salle de garderie prévue dans ce projet pourrait servir de lieu de mise à l'abri à la place de la salle de motricité qui n'a pas de point d'eau, ni de sanitaires.

La séance est levée.

Fait à Planaise, le 6 janvier 2016

Les secrétaires :

Mme FLACHON Nathalie

M MOUCHOT Jean

La présidente:

Mme BUISSON Emmanuelle